

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 07/12/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111125-57755-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 25 novembre 2011

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DE
FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PROGRAMME ACTION SOCIALE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

Vu la délibération du 17 décembre 2010 relatif au Budget Primitif 2011, et notamment l'article 7 fixant les modalités de financement des subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € ;

Sa Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

I - Décide d'allouer à la structure à vocation sociale suivante, ayant présenté une demande de subvention au titre de l'année 2011, une subvention départementale de fonctionnement au titre du Programme Action Sociale dont le montant s'élève à 26 950 €.

Communauté de Communes des Coteaux de Seine-La Celle Saint Cloud SESAME – Service d'écoute, de soutien et d'accompagnement pour un meilleur épanouissement	26 950 €
---	----------

II - Dit que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2011 et suivants sur le chapitre 65, article 65734.

III - Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer la convention correspondante annexée à la présente délibération.